RCS : CHALONS EN CHAMPAGNE
Code greffe : 5101

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CHALONS EN CHAMPAGNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00304
Numéro SIREN : 833 488 224
Nom ou dénomination : A.C.V 51

Ce dépôt a été enregistré le 04/11/2022 sous le numéro de dépôt 2621

ENREGISTRE LE

-4 NOV. 2022

Au Greffe Du Tribunal de Commerce de Chalons-en-Champagne
Sous le n° 2022 9891
Le Greffier

TRIBUNAL DE COMMERCE DE CHALONS-EN-CHAMPAGNE

ACV 51
Société par actions simplifiée
au capital de 1000 euros
Siège social : 43 rue du quai d'embarquement
51000 Chalons en Champagne
RCS Chalons en Champagne N°833 488 224

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 30 juillet 2022

Le 30 juillet 2022 à 18h00, les associés de la Société ACV 51 se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au Siège Social.

Sont présents :

- Anne DOLIZY, détenteur de TRENTE CINQ actions, ci 35 actions.
- Christian LECOQ, détenteur de TRENTE CINQ actions, ci 35 actions.
- Valentin LECOQ, détenteur de TRENTE actions, ci 30 actions.

Total des actions des associés présents : 100 actions sur les 100 actions composant le capital social.

Anne DOLIZY préside la séance en sa qualité de Présidente.
Le secrétariat de l'assemblée est assuré par Christian LECOQ.

Le Président de séance constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président de séance présente aux associés :
- l'ordre du jour ;
- le texte du projet de résolution proposé par le Président à l'assemblée ;

Le Président de séance rappelle que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- Affectation du résultat.
- Quitus de gestion
- Pouvoir

Le Président de séance expose les motifs du projet de résolution présenté.

Cet exposé terminé, le Président de séance ouvre la discussion.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et se soldant par une perte comptable de 5 929,05 euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

ENREGISTRE LE

ACV 51

Société par actions simplifiée
au capital de 1000 euros
Siège social : 13 rue du quai d'embarquement
51000 Chalons en Champagne
RCS Chalons en Champagne N°831 188 224

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 30 juillet 2022

Le 30 juillet 2022 à 18h00 le associés de la Société ACV 51 se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au Siège Social.

Sont présents :

- Mme DOLINO, demeurant à TRENNEPOND actions, soit 45 actions
- Monsieur DOLINO, demeurant à TRENNEPOND actions, soit 5 actions
- Valentin DOLINO, demeurant à TRENNEPOND actions, soit 50 actions

Total des actions des associés présents : 100 actions sur les 100 actions composant le capital social

Mme DOLINO préside la séance en qualité de Président.
Le secrétariat de l'assemblée est assuré par Valentin DOLINO.

Le Président de séance constate que l'assemblée générale, régulièrement convoquée, peut valablement délibérer.

Le Président de séance présente aux associés :
l'ordre du jour :
le texte du projet de résolution proposé pour la décision à l'assemblée.

Le Président de séance rappelle que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :
Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021
Affectation du résultat
Quitus de gestion
Divers

Le Président de séance expose les motifs du projet de résolution présenté.

Il est exposé ensuite le Président de séance met fin à la discussion

ERRADIER RESOLUTION

L'assemblée approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels qu'ils ont été soumis, qui se soldent par une perte comptable de 5 029,05 euros.

Elle approuve les dépenses non visées au dernier alinéa du code général des impôts.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée décide d'affecter la perte de l'exercice, s'élevant à 5 929,05 € de la manière suivante :

- Au compte de report à nouveau

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

TROIXIEME RESOLUTION

L'assemblée constate l'absence de rémunération et de remboursement de frais de la Présidence pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

L'assemblée donne quitus de gestion à la Présidence

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée donne tous pouvoirs à Monsieur Brice DARTHOIS, représentant la SAS BD CONSULTING, de réaliser toute formalité résultant des résolutions prise par l'assemblée.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 18h30.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal sur deux pages, qui, après lecture, a été signé par la Présidente et le Secrétaire de séance.

La Présidente
Anne DOLIZY

Le secrétaire de séance
Christian LECOQ

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée décide d'allouer la perte de l'exercice, s'élevant à 2 290,05 € de la manière suivante :

- Au compte de report à nouveau

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée constate l'absence de rémunération et de remboursement de frais de la Présidente pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

L'assemblée donne quitus de gestion à la Présidente.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée donne tous pouvoirs à Monsieur Jimmy DARTIGUES, représentant la SAS MONTANSITAN, de réaliser toute formalité résultant des résolutions prises par l'assemblée.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 18h00.

De tout ce qui dessus il a été dressé le présent procès-verbal sur deux pages, qui après lecture a été signé par la Présidente et le Scrutateur de séance.

La Présidente
Anne DOUZAN

Le secrétaire de séance
Christian LEONG

COMPTES ANNUELS

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

SAS ACV 51

43 RUE DU QUAI D'EMBARQUEMENT
51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE
NAF : 8129B-
Siret : 83348822400019

FCN
EXPERTISE
AUDIT
CONSEIL

57 Chaussée du Port
51008 Châlons-en-Champagne

Tél. 03 26 68 39 58 | Fax. 03 26 21 45 44 | Web. www.fcn.fr

COMPTES ANNUELS

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

SAS ACVI SI

45, RUE JEAN GUAT DEMOLOMBE CEDEX
37000 CHATEAUROUX-CHÂTEAUROUX
N° : 81295
Siret : 84748822400019

MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Dans le cadre de la mission de Présentation des comptes annuels de l'entreprise

SAS ACV 51

Pour l'exercice du 01 janvier 2021 au 31 décembre 2021

Et conformément à nos accords et aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué les diligences prévues par les normes de Présentation définies par l'Ordre des experts comptables.

A la date de nos travaux qui ne constituent pas un audit et à l'issue de ceux-ci, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 51 pages, se caractérisent par les données suivantes :

Total bilan	***111 489,93***
Chiffre d'affaires	***199 849,30***
Résultat net comptable (Perte)	-5 929,05

Fait à Châlons-en-Champagne

Patrick SAIRE
Expert-comptable

Signature

Signé électroniquement le 24/05/2022 par
Patrick Saire

SignX FCN EXPERTISE AUDIT CONSEIL

MISSION D'INSPECTION DES COMPTES ANNUELS

Dans le cadre de la mission de l'examination des comptes annuels de l'entreprise

SAS ACV SI

Pour l'exercice du 01 janvier 2021 au 31 décembre 2021

Je conformément à nos accords et aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué les diligences prévues par les normes de Présentation d'Usines par l'Ordre des experts comptables.

A la date de nos travaux que ne concernent pas un audit et à l'issue de ces travaux, nous n'avons **Aucun** remarque en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Les comptes annuels ci-joints, qui comprennent 51 pages, se caractérisent par les données suivantes :

Total Bilan	[illegible]
Profit d'exercice	[illegible]

Fait à Châlons-en-Champagne

Patrick SAIRE
Expert-comptable

Signature

Signé électroniquement le 2[illegible] par
Patrick Saire

FCN

Comptes annuels

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/21	Net au 31/12/20
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	*1 050*	*861*	*189*	*399*
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage	*65 654*	*24 939*	*40 716*	*42 663*
Autres immobilisations corporelles	*5 934*	*2 362*	*3 571*	*3 259*
Immob. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	*1 720*		*1 720*	*1 720*
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**74 358**	**28 162**	**46 196**	**48 041**
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés	*35 330*		*35 330*	*31 950*
Fournisseurs débiteurs	*3 100*		*3 100*	
Personnel				
Etat, Impôts sur les bénéfices				
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	*6 285*		*6 285*	*4 059*
Autres créances				
Divers				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	*20 579*		*20 579*	*23 739*
Charges constatées d'avance				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**65 294**		**65 294**	**59 748**
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion – Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	139 652	28 162	111 490	107 789

[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Bilan

PASSIF	Net au 31/12/21	Net au 31/12/20
Capital social ou individuel	1 000	1 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	100	100
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	67 562	33 619
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	**-5 929**	**33 943**
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**62 733**	**68 662**
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts	22 130	27 041
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	22 130	27 041
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses – Associés	1 343	1 052
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 965	5 678
Personnel	1 582	1 276
Organismes sociaux	2 237	2 116
Etat, Impôts sur les bénéfices		
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	4 320	1 831
Etat, Obligations cautionnées		
Autres dettes fiscales et sociales	153	133
Dettes fiscales et sociales	8 292	5 356
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	27	
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	**48 757**	**39 127**
Ecarts de conversion – Passif		
TOTAL PASSIF	111 490	107 789

	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]

Compte de résultat

	[illegible]	[illegible]	Variation [illegible]	Var. [illegible] (%)
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Ventes de marchandises				
Production vendue	*199 849*	*168 680*	*31 170*	*18,48*
Production stockée				
Subventions d'exploitation	*1 500*	*1 500*		
Autres produits	*11 889*	*10 400*	*1 489*	*14,32*
Total	**213 239**	**180 580**	**32 659**	**18,09**
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises				
Variation de stock (m/ses)				
Achats de m.p & aut.approv.	*41 427*	*24 015*	*17 412*	*72,50*
Variation de stock (m.p.)				
Autres achats & charges externes	*94 305*	*54 580*	*39 726*	*72,79*
Taxes et paiements assimilés	*1 233*	*1 915*	*-682*	*-35,62*
Salaires et Traitements	*56 494*	*48 329*	*8 165*	*16,89*
Charges sociales	*11 681*	*8 573*	*3 108*	*36,25*
Amortissements et provisions	*13 563*	*8 367*	*5 196*	*62,10*
Autres charges	*11*	*5*	*5*	*93,74*
Total	**218 713**	**145 784**	**72 929**	**50,03**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**-5 474**	**34 796**	**-40 270**	**-115,73**
Produits financiers				
Charges financières	*81*	*139*	*-58*	*-41,90*
Résultat financier	**-81**	**-139**	**58**	**-41,90**
Opérations en commun				
RESULTAT COURANT	**-5 555**	**34 657**	**-40 212**	**-116,03**
Produits exceptionnels				
Charges exceptionnelles	*374*	*714*	*-340*	*-47,64*
Résultat exceptionnel	**-374**	**-714**	**340**	**-47,64**
Participation des salariés				
Impôts sur les bénéfices				
RESULTAT DE L'EXERCICE	-5 929	33 943	-39 872	-117,47

PRODUITS D'EXPLOITATION			
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Total	[illegible]	[illegible]	[illegible]
CHARGES D'EXPLOITATION			
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Total	[illegible]	[illegible]	[illegible]
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
RÉSULTAT COURANT	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Notes complémentaires

Référentiel comptable

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2021 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 08/09/2014, en application des articles L. 123-12 à L. 123-28 et R. 123-172 à R. 123-208 du code de commerce et conformément aux dispositions des règlements comptables révisant le PCG établis par l'autorité des normes comptables.
Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Etats fiscaux

(1)

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ACV 51 — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12

Adresse de l'entreprise : 43 RUE DU QUAI D'EMBARQUEMENT 51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE — Durée de l'exercice précédent* : 12

Numéro SIRET* : 8 3 3 4 8 8 2 2 4 0 0 0 1 9 — Néant ☐ *

Exercice N clos le, 31/12/2021

				Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3
		Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	1 050	AC	861	189
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
		Fonds commercial (1)	AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	65 654	AS	24 938	40 715
		Autres immobilisations corporelles	AT	5 933	AU	2 362	3 571
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU		CV		
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières*	BH	1 720	BI		1 720
		TOTAL (II)	BJ	74 358	BK	28 162	46 195
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	35 330	BY		35 330
		Autres créances (3)	BZ	9 385	CA		9 385
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD		CE		
		Disponibilités	CF	20 578	CG		20 578
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI		
		TOTAL (III)	CJ	65 294	CK		65 294
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
		Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	139 652	1A	28 162	111 489

Renvois : (1) Dont droit au bail : | (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP | (3) Part à plus d'un an CR

Clause de réserve de propriété :* | Immobilisations : | Stocks : | Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cogid Group

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition** DGFIP N° 2051 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS ACV 51 Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1 000)	DA	1 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	100
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	67 561
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(5 929)
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	62 732
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	22 129
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	1 343
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	16 964
	Dettes fiscales et sociales	DY	8 291
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	27
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	48 757
	Ecarts de conversion passif* (V)	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	111 489
RENVOIS (1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	Ecart de réévaluation libre	1D	
	Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	26 627
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

Désignation de l'entreprise : SAS ADV 21

CAPITAUX PROPRES	DA	Capital social ou individuel (dont versé : ... 4 000 ...)	2 000
	DB	Primes d'émission, de fusion, d'apport	
	DC	Écarts de réévaluation (dont écart de réévaluation [EK])	
	DD	Réserves légales	(20)
	DE	Réserves statutaires ou contractuelles	
	DF	Réserves réglementées (dont Plus-values nettes de long terme [L1])	
	DG	Autres réserves (dont réserves relatives aux plus-values de fusion [L1])	87 [illegible]
	DH	Report à nouveau	
	DI	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	([illegible])
	DJ	Avances aux associés sur résultat	
	DK	Subventions d'équipement	
	DL	TOTAL (I)	87 [illegible]
Autres fonds propres	DM	Produit des émissions de titres participatifs	
	DN	Avances conditionnées	
	DO	TOTAL (II)	
Provisions pour risques et charges	DP	Provisions pour risques	
	DQ	Provisions pour charges	
	DR	TOTAL (III)	
DETTES	DS	Emprunts auprès des établissements de crédit (dont crédit-bail immobilier)	
	DT	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	
	DU	Emprunts et dettes financières diverses (dont emprunts participatifs [H])	24 [illegible]
	DV	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 [illegible]
	DW	Dettes fiscales et sociales	
	DX	Dettes sociales (hors rémunérations dues aux salariés)	26 [illegible]
	DY	Dettes fiscales (hors impôts sur les bénéfices)	4 [illegible]
	DZ	Dettes envers les associés et associés créditeurs	
	EA	Autres dettes	2[illegible]
Comptes de régularisation	EB	Produits constatés d'avance (I)	
	EC	TOTAL (IV)	[illegible]
	ED	Écart de conversion passif (V)	
	EE	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	[illegible]
RÉSERVES	EF	(1) Fonds de dotation ou apport en société	
	EG	(2) Dont réserve spéciale de réévaluation (1959)	
	EH	(3) Dont réserve de réévaluation libre	
	EI	(4) Dont réserve de réévaluation (1976)	
	EJ	(5) Dont écart de réévaluation incorporé au capital	
	EK	(6) Dont écart de réévaluation incorporé au capital	[illegible]
	EL	(7) Dont écart de réévaluation incorporé au capital (1959)	

3 **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)** DGFiP N° 2052 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ACV 51 Néant ☐ *

		Exercice N					
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC	
	Production vendue – biens *	FD		FE		FF	
	Production vendue – services *	FG	199 849	FH		FI	199 849
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	199 849	FK		FL	199 849
	Production stockée*					FM	
	Production immobilisée*					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	1 500
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	11 882
	Autres produits (1) (11)					FQ	6
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	213 238
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	41 426
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	94 305
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	1 232
	Salaires et traitements*					FY	56 493
	Charges sociales (10)					FZ	11 680
	DOTATIONS D'EXPLOITATION – Sur immobilisations – dotations aux amortissements*					GA	13 563
	DOTATIONS D'EXPLOITATION – Sur immobilisations – dotations aux provisions*					GB	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION – Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION – Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE	10
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	218 713
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(5 474)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
	Total des produits financiers (V)					GP	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	80
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	80
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(80)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(5 555)

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cogid Group

Exercice clos le 31/12/2022 — Durée : 12 mois

	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC
	Production vendue (biens*	GA		GB		GC
	services*	HA		HB		HC
	Chiffres d'affaires net*	FL	190 849	FM	190 849	FN
	Production stockée*	FO				
	Production immobilisée*	FP				
	Subventions d'exploitation	FQ				
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (2)	FR	11 342			
	Autres produits (1) (2)	FS	6			
	Total des produits d'exploitation (2) (6)	FU	213 218			
	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*	FV				
	Variation de stock (marchandises)*	FW				
	Achats de matières premières (y compris droits de douane)*	FX	41 426			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*	FY				
	Autres achats et charges externes (3) (y compris droits de douane)*	FZ	34 305			
	Impôts, taxes et versements assimilés*	GA	1 772			
	Salaires et traitements*	GB	85 193			
	Charges sociales (10)*	GC	11 880			
	Sur immobilisations : dotations aux amortissements*	GD	12 103			
	Sur immobilisations : dotations aux provisions*	GE				
	Sur actif circulant : dotations aux provisions*	GF				
	Pour risques et charges : dotations aux provisions*	GG				
	Autres charges (12)	GH				
	Total des charges d'exploitation (4) (6)	GI	172 113			
	I - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (1 - II)	GJ	3 075			
	Bénéfice attribué ou perte transférée*	GK	(III)			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*	GL	(IV)			
	Produits financiers de participations (5)	GM				
	Produits des autres valeurs mobilières et créances du actif immobilisé (5)	GN				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)	GO				
	Reprises sur provisions et transfert de charges	GP				
	Différences positives de change	GQ				
	Produits nets des cessions de valeurs mobilières de placement	GR				
	Total des produits financiers (V)	GS				
	Dotations aux amortissements et aux provisions*	GT				
	Intérêts et charges assimilées (6)	GU	83			
	Différences négatives de change	GV				
	Moins-values de cession de valeurs mobilières de placement	GW				
	Total des charges financières (VI)	GX	83			
	V - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)	GY	83			
	VI - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I + II + III - IV + V - VI)	GZ	(3 158)			

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

4 **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)**

DGFIP N° 2053 2022

Désignation de l'entreprise SAS ACV 51

Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	374
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	374
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(374)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)	HJ	
Impôts sur les bénéfices *	(X)	HK	
	TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL	213 238
	TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	HM	219 167
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(5 929)

RENVOIS				
(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G	
(3) Dont	– Crédit-bail mobilier *	HP	
	– Crédit-bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9)	Dont transferts de charges	A1	11 882
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6	obligatoires A9	
	Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N Charges exceptionnelles	Exercice N Produits exceptionnels
Charges sur exercice antérieur	374	

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N Charges antérieures	Exercice N Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Désignation de l'entreprise CAC ACV 21 | Néant

	Produits d'exploitation sur opérations de gestion	IA	
	Produits sur opérations en commun (I + J) *	IB	
	Apports au compte de résultat global (bénéfice)	IC	
	Total des produits sur opérations courantes (I + J + K)	ID	
	Charges sur opérations de gestion (y compris redevances de crédit-bail)	IE	374
	Charges sur opérations en commun (pertes transférées) *	IF	
	Dotations aux amortissements, aux provisions et aux pertes de valeurs	IG	
	Total des charges courantes (V + W + X)	IH	374
	4 - RÉSULTAT EXPLOITATION (U - H)		(374)
	Fonctionnement de l'entreprise au profit du personnel	(IX)	
	Impôts, taxes et versements assimilés *	(X)	
	TOTAL DES PRODUITS (II + IV + VI + VIII)	III	213 [illegible]
	TOTAL DES CHARGES (III + V + VII + IX + X)	IV	213 532
	5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)	V	(5 [illegible])
	Cumul provisoire des marges opérationnelles à la clôture	VI	
	(1) Dont produits des ventes de biens achetés	VII	
	(2) Dont produits des ventes de biens et services produits (y compris ristournes et remises)	VIII	
	(3) Dont variation des stocks *	IX	
	(4) Dont production immobilisée	IX	
	(5) Dont subventions d'exploitation reçues à la clôture de l'exercice (y compris les subventions d'équilibre)	XI	
	(6) Dont subventions d'équilibre reçues	XII	
	(7) Dont subventions reçues pour les programmes spéciaux	XIII	
	(8) Dont subventions de l'organisme d'assurance maladie (art. L.174 du Code de la sécurité sociale)	XIV	
	(9) Dont subventions reçues au titre du FNS (art. [illegible] du Code du travail)	XV	
	Dont [illegible]	XVI	
	(10) Dont [illegible]	XVII	34 [illegible]
	(11) Dont [illegible]	XVIII	
	(12) Dont [illegible]	XIX	
	(13) Dont [illegible]	XX	
	(14) Dont [illegible]	XXI	
	(15) Dont [illegible]	XXII	
	Dont pièces et marchandises	XXIII	
	Dont [illegible]	XXIV	
	Dont [illegible]	XXV	
	Dont [illegible]	XXVI	
	Dont [illegible]	XXVII	
	Dont [illegible]	XXVIII	
	Dont [illegible]	XXIX	
	Dont [illegible]	XXX	
	Dont [illegible]	XXXI	
	Dont [illegible]	XXXII	
	Dont [illegible]	XXXIII	
	Dont [illegible]	XXXIV	
	Dont [illegible]	XXXV	
	Dont [illegible]	XXXVI	
	Dont [illegible]	XXXVII	
	Dont [illegible]	XXXVIII	
	Dont [illegible]	XXXIX	
	Dont [illegible]	XL	
	Dont [illegible]	XLI	
	Dont [illegible]	XLII	
	Dont [illegible]	XLIII	
	Dont [illegible]	XLIV	
	Dont [illegible]	XLV	
	Dont [illegible]	XLVI	
	Dont [illegible]	XLVII	
	Dont [illegible]	XLVIII	
	Dont [illegible]	XLIX	
	Dont [illegible]	L	
	Dont [illegible]	LI	
	Dont [illegible]	LII	
	Dont [illegible]	LIII	
	Dont [illegible]	LIV	
	Dont [illegible]	LV	
	Dont [illegible]	LVI	
	Dont [illegible]	LVII	
	Dont [illegible]	LVIII	
	Dont [illegible]	LIX	
	Dont [illegible]	LX	
	Dont [illegible]	LXI	
	Dont [illegible]	LXII	
	Dont [illegible]	LXIII	
	Dont [illegible]	LXIV	
	Dont [illegible]	LXV	
	Dont [illegible]	LXVI	
	Dont [illegible]	LXVII	
	Dont [illegible]	LXVIII	
	Dont [illegible]	LXIX	
	Dont [illegible]	LXX	
	Dont [illegible]	LXXI	
	Dont [illegible]	LXXII	
	Dont [illegible]	LXXIII	
	Dont [illegible]	LXXIV	
	Dont [illegible]	LXXV	
	Dont [illegible]	LXXVI	
	Dont [illegible]	LXXVII	
	Dont [illegible]	LXXVIII	
	Dont [illegible]	LXXIX	
	Dont [illegible]	LXXX	
	Dont [illegible]	LXXXI	
	Dont [illegible]	LXXXII	
	Dont [illegible]	LXXXIII	
	Dont [illegible]	LXXXIV	
	Dont [illegible]	LXXXV	
	Dont [illegible]	LXXXVI	
	Dont [illegible]	LXXXVII	
	Dont [illegible]	LXXXVIII	
	Dont [illegible]	LXXXIX	
	Dont [illegible]	XC	
	Dont [illegible]	XCI	
	Dont [illegible]	XCII	
	Dont [illegible]	XCIII	
	Dont [illegible]	XCIV	
	Dont [illegible]	XCV	
	Dont [illegible]	XCVI	
	Dont [illegible]	XCVII	
	Dont [illegible]	XCVIII	
	Dont [illegible]	XCIX	
	Dont [illegible]	C	
	Dont [illegible]	CI	
	Dont [illegible]	CII	
	Dont [illegible]	CIII	
	Dont [illegible]	CIV	
	Dont [illegible]	CV	
	Dont [illegible]	CVI	
	Dont [illegible]	CVII	
	Dont [illegible]	CVIII	
	Dont [illegible]	CIX	
	Dont [illegible]	CX	
	Dont [illegible]	CXI	
	Dont [illegible]	CXII	
	Dont [illegible]	CXIII	
	Dont [illegible]	CXIV	
	Dont [illegible]	CXV	
	Dont [illegible]	CXVI	
	Dont [illegible]	CXVII	
	Dont [illegible]	CXVIII	
	Dont [illegible]	CXIX	
	Dont [illegible]	CXX	
	Dont [illegible]	CXXI	
	Dont [illegible]	CXXII	
	Dont [illegible]	CXXIII	
	Dont [illegible]	CXXIV	
	Dont [illegible]	CXXV	
	Dont [illegible]	CXXVI	
	Dont [illegible]	CXXVII	
	Dont [illegible]	CXXVIII	
	Dont [illegible]	CXXIX	
	Dont [illegible]	CXXX	
	Dont [illegible]	CXXXI	
	Dont [illegible]	CXXXII	
	Dont [illegible]	CXXXIII	
	Dont [illegible]	CXXXIV	
	Dont [illegible]	CXXXV	
	Dont [illegible]	CXXXVI	
	Dont [illegible]	CXXXVII	
	Dont [illegible]	CXXXVIII	
	Dont [illegible]	CXXXIX	
	Dont [illegible]	CXL	
	Dont [illegible]	CXLI	
	Dont [illegible]	CXLII	
	Dont [illegible]	CXLIII	
	Dont [illegible]	CXLIV	
	Dont [illegible]	CXLV	
	Dont [illegible]	CXLVI	
	Dont [illegible]	CXLVII	
	Dont [illegible]	CXLVIII	
	Dont [illegible]	CXLIX	
	Dont [illegible]	CL	
	Dont [illegible]	CLI	
	Dont [illegible]	CLII	
	Dont [illegible]	CLIII	
	Dont [illegible]	CLIV	
	Dont [illegible]	CLV	
	Dont [illegible]	CLVI	
	Dont [illegible]	CLVII	
	Dont [illegible]	CLVIII	
	Dont [illegible]	CLIX	
	Dont [illegible]	CLX	
	Dont [illegible]	CLXI	
	Dont [illegible]	CLXII	
	Dont [illegible]	CLXIII	
	Dont [illegible]	CLXIV	
	Dont [illegible]	CLXV	
	Dont [illegible]	CLXVI	
	Dont [illegible]	CLXVII	
	Dont [illegible]	CLXVIII	
	Dont [illegible]	CLXIX	
	Dont [illegible]	CLXX	
	Dont [illegible]	CLXXI	
	Dont [illegible]	CLXXII	
	Dont [illegible]	CLXXIII	
	Dont [illegible]	CLXXIV	
	Dont [illegible]	CLXXV	
	Dont [illegible]	CLXXVI	
	Dont [illegible]	CLXXVII	
	Dont [illegible]	CLXXVIII	
	Dont [illegible]	CLXXIX	
	Dont [illegible]	CLXXX	
	Dont [illegible]	CLXXXI	
	Dont [illegible]	CLXXXII	
	Dont [illegible]	CLXXXIII	
	Dont [illegible]	CLXXXIV	
	Dont [illegible]	CLXXXV	
	Dont [illegible]	CLXXXVI	
	Dont [illegible]	CLXXXVII	
	Dont [illegible]	CLXXXVIII	
	Dont [illegible]	CLXXXIX	
	Dont [illegible]	CXC	
	Dont [illegible]	CXCI	
	Dont [illegible]	CXCII	
	Dont [illegible]	CXCIII	
	Dont [illegible]	CXCIV	
	Dont [illegible]	CXCV	
	Dont [illegible]	CXCVI	
	Dont [illegible]	CXCVII	
	Dont [illegible]	CXCVIII	
	Dont [illegible]	CXCIX	
	Dont [illegible]	CC	
	Dont [illegible]	CCI	
	Dont [illegible]	CCII	
	Dont [illegible]	CCIII	
	Dont [illegible]	CCIV	
	Dont [illegible]	CCV	
	Dont [illegible]	CCVI	
	Dont [illegible]	CCVII	
	Dont [illegible]	CCVIII	
	Dont [illegible]	CCIX	
	Dont [illegible]	CCX	
	Dont [illegible]	CCXI	
	Dont [illegible]	CCXII	
	Dont [illegible]	CCXIII	
	Dont [illegible]	CCXIV	
	Dont [illegible]	CCXV	
	Dont [illegible]	CCXVI	
	Dont [illegible]	CCXVII	
	Dont [illegible]	CCXVIII	
	Dont [illegible]	CCXIX	
	Dont [illegible]	CCXX	
	Dont [illegible]	CCXXI	
	Dont [illegible]	CCXXII	
	Dont [illegible]	CCXXIII	
	Dont [illegible]	CCXXIV	
	Dont [illegible]	CCXXV	
	Dont [illegible]	CCXXVI	
	Dont [illegible]	CCXXVII	
	Dont [illegible]	CCXXVIII	
	Dont [illegible]	CCXXIX	
	Dont [illegible]	CCXXX	
	Dont [illegible]	CCXXXI	
	Dont [illegible]	CCXXXII	
	Dont [illegible]	CCXXXIII	
	Dont [illegible]	CCXXXIV	
	Dont [illegible]	CCXXXV	
	Dont [illegible]	CCXXXVI	
	Dont [illegible]	CCXXXVII	
	Dont [illegible]	CCXXXVIII	
	Dont [illegible]	CCXXXIX	
	Dont [illegible]	CCXL	
	Dont [illegible]	CCXLI	
	Dont [illegible]	CCXLII	
	Dont [illegible]	CCXLIII	
	Dont [illegible]	CCXLIV	
	Dont [illegible]	CCXLV	
	Dont [illegible]	CCXLVI	
	Dont [illegible]	CCXLVII	
	Dont [illegible]	CCXLVIII	
	Dont [illegible]	CCXLIX	
	Dont [illegible]	CCL	
	Dont [illegible]	CCLI	
	Dont [illegible]	CCLII	
	Dont [illegible]	CCLIII	
	Dont [illegible]	CCLIV	
	Dont [illegible]	CCLV	
	Dont [illegible]	CCLVI	
	Dont [illegible]	CCLVII	
	Dont [illegible]	CCLVIII	
	Dont [illegible]	CCLIX	
	Dont [illegible]	CCLX	
	Dont [illegible]	CCLXI	
	Dont [illegible]	CCLXII	
	Dont [illegible]	CCLXIII	
	Dont [illegible]	CCLXIV	
	Dont [illegible]	CCLXV	
	Dont [illegible]	CCLXVI	
	Dont [illegible]	CCLXVII	
	Dont [illegible]	CCLXVIII	
	Dont [illegible]	CCLXIX	
	Dont [illegible]	CCLXX	
	Dont [illegible]	CCLXXI	
	Dont [illegible]	CCLXXII	
	Dont [illegible]	CCLXXIII	
	Dont [illegible]	CCLXXIV	
	Dont [illegible]	CCLXXV	
	Dont [illegible]	CCLXXVI	
	Dont [illegible]	CCLXXVII	
	Dont [illegible]	CCLXXVIII	
	Dont [illegible]	CCLXXIX	
	Dont [illegible]	CCLXXX	
	Dont [illegible]	CCLXXXI	
	Dont [illegible]	CCLXXXII	
	Dont [illegible]	CCLXXXIII	
	Dont [illegible]	CCLXXXIV	
	Dont [illegible]	CCLXXXV	
	Dont [illegible]	CCLXXXVI	
	Dont [illegible]	CCLXXXVII	
	Dont [illegible]	CCLXXXVIII	
	Dont [illegible]	CCLXXXIX	
	Dont [illegible]	CCXC	
	Dont [illegible]	CCXCI	
	Dont [illegible]	CCXCII	
	Dont [illegible]	CCXCIII	
	Dont [illegible]	CCXCIV	
	Dont [illegible]	CCXCV	
	Dont [illegible]	CCXCVI	
	Dont [illegible]	CCXCVII	
	Dont [illegible]	CCXCVIII	
	Dont [illegible]	CCXCIX	
	Dont [illegible]	CCC	
	Dont [illegible]	CCCI	
	Dont [illegible]	CCCII	
	Dont [illegible]	CCCIII	
	Dont [illegible]	CCCIV	
	Dont [illegible]	CCCV	
	Dont [illegible]	CCCVI	
	Dont [illegible]	CCCVII	
	Dont [illegible]	CCCVIII	
	Dont [illegible]	CCCIX	
	Dont [illegible]	CCCX	
	Dont [illegible]	CCCXI	
	Dont [illegible]	CCCXII	
	Dont [illegible]	CCCXIII	
	Dont [illegible]	CCCXIV	
	Dont [illegible]	CCCXV	
	Dont [illegible]	CCCXVI	
	Dont [illegible]	CCCXVII	
	Dont [illegible]	CCCXVIII	
	Dont [illegible]	CCCXIX	
	Dont [illegible]	CCCXX	
	Dont [illegible]	CCCXXI	
	Dont [illegible]	CCCXXII	
	Dont [illegible]	CCCXXIII	
	Dont [illegible]	CCCXXIV	
	Dont [illegible]	CCCXXV	
	Dont [illegible]	CCCXXVI	
	Dont [illegible]	CCCXXVII	
	Dont [illegible]	CCCXXVIII	
	Dont [illegible]	CCCXXIX	
	Dont [illegible]	CCCXL	
	Dont [illegible]	CCCXLI	
	Dont [illegible]	CCCXLII	
	Dont [illegible]	CCCXLIII	
	Dont [illegible]	CCCXLIV	
	Dont [illegible]	CCCXLV	
	Dont [illegible]	CCCXLVI	
	Dont [illegible]	CCCXLVII	
	Dont [illegible]	CCCXLVIII	
	Dont [illegible]	CCCXLIX	
	Dont [illegible]	CCCL	
	Dont [illegible]	CCCLI	
	Dont [illegible]	CCCLII	
	Dont [illegible]	CCCLIII	
	Dont [illegible]	CCCLIV	
	Dont [illegible]	CCCLV	
	Dont [illegible]	CCCLVI	
	Dont [illegible]	CCCLVII	
	Dont [illegible]	CCCLVIII	
	Dont [illegible]	CCCLIX	
	Dont [illegible]	CCCLX	
	Dont [illegible]	CCCLXI	
	Dont [illegible]	CCCLXII	
	Dont [illegible]	CCCLXIII	
	Dont [illegible]	CCCLXIV	
	Dont [illegible]	CCCLXV	
	Dont [illegible]	CCCLXVI	
	Dont [illegible]	CCCLXVII	
	Dont [illegible]	CCCLXVIII	
	Dont [illegible]	CCCLXIX	
	Dont [illegible]	CCCLXX	
	Dont [illegible]	CCCLXXI	
	Dont [illegible]	CCCLXXII	
	Dont [illegible]	CCCLXXIII	
	Dont [illegible]	CCCLXXIV	
	Dont [illegible]	CCCLXXV	
	Dont [illegible]	CCCLXXVI	
	Dont [illegible]	CCCLXXVII	
	Dont [illegible]	CCCLXXVIII	
	Dont [illegible]	CCCLX

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS ACV 51 — Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice (1)		Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence (2)		Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste (3)
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	CZ	1 050	D8		D9	
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	KD		KE		KF	
CORPORELLES	Terrains	KG		KH		KI	
CORPORELLES	Constructions: Sur sol propre — Dont Composants L9	KJ		KK		KL	
CORPORELLES	Constructions: Sur sol d'autrui — Dont Composants M1	KM		KN		KO	
CORPORELLES	Constructions: Installations générales, agencements et aménagements des constructions * — Dont Composants M2	KP		KQ		KR	
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels — Dont Composants M3	KS	55 701	KT		KU	9 953
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles: Installations générales, agencements, aménagements divers *	KV		KW		KX	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles: Matériel de transport*	KY		KZ		LA	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles: Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	4 168	LC		LD	1 764
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles: Emballages récupérables et divers *	LE		LF		LG	
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours	LH		LI		LJ	
CORPORELLES	Avances et acomptes	LK		LL		LM	
CORPORELLES	TOTAL III	LN	59 870	LO		LP	11 717
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M		8T	
FINANCIÈRES	Autres participations	8U		8V		8W	
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés	1P		1R		1S	
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières	1T	1 720	1U		1V	
FINANCIÈRES	TOTAL IV	LQ	1 720	LR		LS	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	0G	62 640	0H		0J	11 717

CADRE B	IMMOBILISATIONS		Diminutions: par virement de poste à poste (1)		Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence (2)		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice (3)		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence: Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice (4)
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	IN		C0		D0	1 050	D7	
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	IO		LV		LW		1X	
CORPORELLES	Terrains	IP		LX		LY		LZ	
CORPORELLES	Constructions: Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC	
CORPORELLES	Constructions: Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
CORPORELLES	Constructions: Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG		MH		MI	
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ		MK	65 654	ML	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles: Inst. gales., agencts, aménagements divers	IU		MM		MN		MO	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles: Matériel de transport	IV		MP		MQ		MR	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles: Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	5 933	MU	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles: Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX	
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ		NA		NB	
CORPORELLES	Avances et acomptes	NC		ND		NE		NF	
CORPORELLES	TOTAL III	IY		NG		NH	71 588	NI	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		0U		M7		0W	
FINANCIÈRES	Autres participations	I0		0X		0Y		0Z	
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés	I1		2B		2C		2D	
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières	I2		2E		2F	1 720	2G	
FINANCIÈRES	TOTAL IV	I3		NJ		NK	1 720	2H	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	I4		0K		0L	74 358	0M	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N° 2057 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ACV 51 — Néant ☐ *

CADRE A	ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	1 720	UV		UW	1 720
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	35 330		35 330		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* U0)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM					
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	6 285		6 285		
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	Etat et autres collectivités publiques — Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	3 100		3 100		
	Charges constatées d'avance	VS					
	TOTAUX	VT	46 435	VU	44 715	VV	1 720
RENVOIS (1)	Montant des — Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	Montant des — Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
RENVOIS (2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B	ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG				
	à plus d'1 an à l'origine	VH	22 129			22 129
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	16 964	16 964		
Personnel et comptes rattachés		8C	1 581	1 581		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	2 237	2 237		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	4 319	4 319		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	153	153		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI	1 343	1 343		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	27	27		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	48 757	VZ 26 627		22 129
RENVOIS (1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	4 911	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

Cegid Group

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DES DÉTAILS A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE

DOCUMENT N° 2057 2022

Désignation de l'exploitation : SAS JOV

CADRE A	ÉTAT DES CHARGES				

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

9

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A 2022

Désignation de l'entreprise : SAS ACV 51 — Néant ☐* — Exercice N clos le : 31/12/2021

I. RÉINTÉGRATIONS

	BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE							WA	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)							WB	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE			XE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB		)		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX			XW	
	Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *	XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*							XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)							I7	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7			K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme — imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)							B	
	Moins-values nettes à long terme — imposées au taux de 0 %							ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* — Plus-values nettes à court terme							WN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* — Plus-values soumises au régime des fusions							WO	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)							XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW			WQ	
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	MS				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage								Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3	
							TOTAL I	WR	

II. DÉDUCTIONS

	PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE							WS	5 929
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *								WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)								WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme — imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)							WV	
	Plus-values nettes à long terme — imposées au taux de 0 %							WH	
	Plus-values nettes à long terme — imposées au taux de 19%							WP	
	Plus-values nettes à long terme — imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures							WW	
	Plus-values nettes à long terme — imputées sur les déficits antérieurs							XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %							I6	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*							WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A					)	XA	
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)							ZX	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.							ZY	
	Majoration d'amortissement*							XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations* — Reprise d'entreprises en difficulté (44 *septies*)	K9		Entreprises nouvelles 44 *sexies*	L2		Jeunes entreprises innovantes (44 *sexies* A)	L5	XF
	Zone franche urbaine -TE (art. 44 octies A)	6V		Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 *terdecies*)	PA	
	Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP		Bassin d'emploi à redynamiser (44 *duodecies*)	1F		Zone franche d'activités NG (44 *quaterdecies*)	XC	
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 *quindecies*)	PC		Zone de développement prioritaire (art. 44 *septdecies*)	PB	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)							XS	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39*decies*)	X9		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 *decies* F)	YI			XG	1 500
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 *decies* A)	YA		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 *decies* G)	YL				
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 *decies* B)	YB		Dont déduct° exception. simulateur de conduite (art 39 *decies* E)	YH				
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 *decies* C)	YC		Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI				
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 *decies* D)	YD							
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage								Y2	
							TOTAL II	XH	7 429

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)	XI			
	déficit (II moins I)			XJ	7 429
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*		ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*				XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN		XO	7 429

Cerfa Group

I REINTÉGRATIONS

II DÉDUCTIONS

III RÉSULTAT FISCAL

(ligne 1 à 1)

ETAT ANNEXE à : 9 - DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL

N° 2058-A

Désignation

SAS ACV 51

II - DEDUCTIONS DIVERSES

Libellé	Exercice N Montant
740000 : aide COVID-19	1 500

Cegid Group

ETAT ANNEXE 6 . 3 - DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL

Désignation

Exercice N

Montant

A déduire

TOTOLO : plus rouge-12

A déduire

A - DEDUCTIONS DIVERSES

(10) **DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFiP **N° 2058-B 2022**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS ACV 51 — Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209–II–2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058–A)			K5	
Déficits reportables (différence K4+K4bis–K5)			K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)			YJ	7 429
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)			YK	7 429

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39–1. 1° bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	8 954

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39–1. 1° bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN		YO	
		ligne WI		ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 *septies* du CGI)

* Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Cegid Group

Désignation de l'employeur : RAS N° : | Nom :

I. SOLDE DES DÉFICITS

Déficit constaté à l'ouverture de l'exercice précédent	XA		
Déficit constaté à la clôture (ou à la date de cessation)	XB		
Déficit imputable aux types XB à XL de cotisations (XS-)	XC		
Déficit non imputable aux types XB à XL	XD		
Déficit à reporter (solde XS-A, type XO)	XE		
Excédent à reporter (solde XS-A, type XO+)	XF		

II. INDEMNITÉS DE CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FRAIS DIVERSES

Montant déclaré au titre des indemnités de congés payés, charges sociales et frais divers (somme des lignes 20-1 à 20-L du AL 1 du CO, lignes de détail ci-dessous)	XG	

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUITES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

Libellé des charges et frais	Montant initial	Montant restant à payer
Solde des provisions à payer, charges sociales et frais divers constatés au cours des exercices précédents (somme des lignes 20-1 à 20-L du AL 1 du CO)	XZ	XW
Provisions non imputables à charges *		
XY		XT
XX		XS
XU		XR
Provisions pour licenciement *		
XQ		XP
XO		XN
XM		XL
Charges diverses		
XK		XJ
XI		XH
XG		XF
XE		XD
XC		XB
TOTAL (XA + XB + XC + XD + XW + XB + XD) Inscrit au tableau XOF A	XA	XO
	type XM	type XO

CONSTATATIONS DE LA MÉTRIQUE PAR COMPOSANTES (art. 27 suppléments du CGI)

Nature de la constatation	Montant de la constatation	Montant de la constatation	Montant de la constatation

Le présent [illegible] a été [illegible] le [illegible] 2027
[illegible] 2027 [illegible]
[illegible] la Direction [illegible]

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(11)

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFiP N° 2058-C 2022

Désignation de l'entreprise SAS ACV 51 — Néant ☐ *

ORIGINES			AFFECTATIONS			
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C		Affectations aux réserves – Réserve légale	ZB		
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	0D	33 942	Affectations aux réserves – Autres réserves	ZD	33 942	
Prélèvements sur les réserves	0E		Dividendes	ZE		
			Autres répartitions	ZF		
			Report à nouveau	ZG		
TOTAL I	0F	33 942	(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II	ZH	33 942	

RENSEIGNEMENTS DIVERS

				Exercice N :
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (Préciser le prix de revient des biens pris en crédit-bail J7)	YQ		
	— Engagements de crédit-bail immobilier	YR		
	— Effets portés à l'escompte et non échus	YS		
DÉTAILS DES POSTES – AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	— Sous-traitance	YT	26 670	
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8)	XQ	20 930	
	— Personnel extérieur à l'entreprise	YU		
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)	SS	4 421	
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages	YV		
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES)	ST	42 283	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052	ZJ	94 305	
DÉTAILS DES POSTES – IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle *, CFE, CVAE	YW	329	
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers ZS)	9Z	903	
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052	YX	1 232	
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée	YY	11 950	
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations	YZ	18 340	
DIVERS	— Montant brut des salaires *	0B	44 521	
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *	0S		
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *	ZK		%
	— Numéro du centre de gestion agréé * XP	— Filiales et participations: (Liste en 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)	Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR 0
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 *bis* du CGI pour l'entreprise donatrice	RG		
	— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217*octies*	RH		

REGIME DE GROUPE *							
Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL
			Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC
Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO
			Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ			

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Cegid Group

[illegible]

[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Déclaration fiscale

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2022

Exercice ouvert le	01/01/2021	et clos le	31/12/2021	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

Désignation de la société:	Adresse du siège social :
SAS ACV 51	
SIRET 8 3 3 4 8 8 2 2 4 0 0 0 1 9	
Adresse du principal établissement:	**Ancienne adresse en cas de changement:**
43 RUE DU QUAI D'EMBARQUEMENT 51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE	

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

Activités exercées: Autres activités de nettoyage n.c.a.

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux normal

Bénéfice imposable à 15 % : 0

Déficit : 7 429

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15 %

PV à long terme imposables à 19%

Autres PV imposables à 19%

PV à long terme imposables à 0%

PV exonérées art. 238*quindecies*

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles art. 44 *sexies*

Jeunes entreprises innovantes

Zones franches urbaines Territoire entrepreneur, art 44 *octies* A

Entreprises nouvelles art. 44 *septies*

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 *sexdecies*

Zones franches d'activités art. 44 *quaterdecies*

Autres dispositifs

Zone de Restructuration de la défense, art. 44 *terdecies*

Sociétés d'investissements immobiliers cotées

Zone de développement prioritaire, art. 44 *sepdecies*

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou – selon le cas)

Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%

1 – Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 *quinquies* C), cocher la case

2 – Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3 – Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé : CEGID

Nom et coordonnées ECF Viseur conventionné Visa : CGA

– du prestataire :

– du comptable : SA FCN CHALONS EN CHAMPAGNE
57 Chaussée du Port 51008 Châlons-en-Champagne *Tél :* 03 26 68 39 58

– du conseil : *Tél :*

– du CGA ou du viseur conventionné : *Tél :*

– N° d'agrément :

Cegid Group

RAPPORT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2002 SO
2022

Exercice couvert du 01/01/21 au 31/12/2021

Date de son entrée en vigueur : [illegible]

Nature : [illegible]

Règles simplifiées d'imposition
Régime de droit commun X

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Nom usuel de la société :

Siret : [illegible]

Adresse de principal établissement :

Activité principale exercée :

B ACTIVITE

Activité exercée : [illegible]

Si activité exercée à l'étranger, cocher la case

C PROGRAMMATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (à remplir par l'INSEE)

Activité principale : [illegible]

Bénéfice imposable : 3 13 [illegible]

0 Période de référence comprise en tout ou partie de 2021 [illegible]
Exercice clôturé de plus de douze mois [illegible]

Tiers-valeur

PV à long terme imposables à 15 %

PV à long terme imposables à 19 %

Autres PV taux réduit

PV à taux plein

PV exonérées

D IMPUTATIONS (à remplir par l'INSEE)

E CONTRIBUTION AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIRANT SE SOUMETTRE À L'ACCIÈS AU TRAVAIL PARTAGÉ

G CONTRÔLE INFORMATIQUE

Nom : BCF Visa contrôle informatique

Date de clôture :

Nombre de CERFA :

Date de réception du rapport : 13/04/2022

Date de mise en traitement :

Date de mise en contrôle :

Date de clôture :